

# GRAND PRIX ÉLITE DE LANDIFORNIE

Golfs Résonance Golf Collection de Moliets et de Seignosse



**13-14-15 MARS 2026**



**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales du Vade-mecum (VMC) 2026. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

## **I. I – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une fédération reconnue et répondant aux exigences des règles du Statut Amateur. Tous les joueurs licenciés en France devront avoir acquitté le droit de jeu fédéral et être titulaires d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré par leur club à la date limite des inscriptions, ou si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié faute de quoi l'inscription sera rejetée.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la FFGolf et justifier leur index par une attestation de leur fédération.

## **I. II – FORME DE JEU STROKE PLAY / 54 TROUS / 18 TROUS PAR JOUR**

### **ÉPREUVE NON-FUMEUR**

Classement sur l'addition des 3 tours. Attention : Cut après le Tour2.

- ➔ 1 série Messieurs comprenant 144 joueurs : d'index  $\leq 6,4$ .
- ➔ 1 série Dames comprenant 54 joueuses d'index  $\leq 11,4$ .

Catégorie 2026 Messieurs : Elites

Catégorie 2026 Dames : Elites

## **II. LISTE D'ENTRÉE :**

Grands Prix Elite : les joueurs/joueuses seront retenus dans l'ordre suivant :

1. Les joueurs/joueuses classés dans les 2 500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2 500 premières du WWAGR pour les Dames ;
2. Le classement au Mérite National Amateur ;
3. L'index ;

#### 4. La date d'arrivée de l'inscription.

La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses retenus par le classement mondial ou par le classement au MNA.

Un quota de 10 garçons et 4 filles sera réservé aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index. Ces places seront attribuées en respectant les mêmes critères que ceux de la liste officielle. Un joueur licence Or U16 n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer ce quota. La répartition des Wild-Cards (max.19 WC dont 3 DTN) est du ressort de la Ligue de golf de Nouvelle-Aquitaine qui pourra en réaffecter une partie aux clubs organisateurs.

Si une série n'est pas complète, il sera possible d'augmenter le nombre d'inscrits dans l'autre série.

#### **L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions.**

Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index pour la même date. Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf au plus tard le lundi 04 mars 2024.

### **III. PROGRAMME PRÉVISIONNEL :**

Des bus-navettes seront mis en place entre les golfs de Moliets et Seignosse en fonction des demandes des joueurs (à préciser lors de l'inscription).

Reconnaissance sur les deux golfs : mercredi 11 mars et jeudi 12 mars 2026

→ **Tour 1** : vendredi 13 mars 2026

→ **Tour 2** : samedi 14 mars 2026

(Un tour à Moliets et un tour à Seignosse)

**Cut après 36 trous :** Pour les 48 premiers messieurs et exæquos et les 18 premières dames et exæquos.

→ **Tour 3** : dimanche 15 mars 2026 à Moliets

→ **Départs prévisionnels :**

**La publication des horaires de départs intervient au plus tôt 48h et au plus tard à midi la veille du 1er tour.**

Prendre la liste d'entrée, Série Homme et la couper en 2.

La première moitié jouera le Tour n°1 à Seignosse et le Tour n° 2 à Moliets

Même méthode pour la série Dame

Les deuxièmes moitiés des joueuses et des joueurs joueront le tour 1 à Moliets et le tour 2 à Seignosse.

Pour les tours 1 et 2, sur chacun des golfs, prendre la liste d'entrée des messieurs, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.

2e jour : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1

Les départs pour les dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Même position de drapeaux le vendredi 13 et samedi 14 mars 2026

Départs Tour n°3 : en **fonction des résultats**, ordre décroissant des résultats.

Classement : En cas d'égalité pour la première place pour chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs doivent partir en playoff trou par trou sur les trous n°10 et n°18.

*NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif. Départage : En cas d'égalité, le départage sera le classement fait par le logiciel RMS gérant la compétition qui prend en compte les égalités, le départage se faisant sur les 18, 9, 6 puis 3 derniers trous.*

## **IV. ENGAGEMENTS**

### **INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT**

Les engagements sont à adresser par écrit, avant le **mercredi 25 février 2025 à 15H00**, à :

Golf de Moliets / « Grand Prix de Landifornie » / 500 Rue Mathieu Desbieys 40660 Moliets et Mâa

Ils devront être accompagnés du montant des droits d'inscription, fixés comme suit (**chèque à l'ordre du golf de Moliets**) :

	Extérieurs	Abonnés AS Moliets ou Seignosse
Adultes	110€	55€
18 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007)	65€	55€
18 ans et moins (nés en 2008 ou après)	50€	30€

**Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.**

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent nom, prénom, n° de téléphone et n° de licence.

Les parties de reconnaissance sont prévues mercredi 11 mars et jeudi 12 mars 2026 sur réservation auprès des golf (Moliets : 05 58 48 54 65 Seignosse : 05 58 41 68 30).

Aucune réservation de partie de reconnaissance ne sera prise en compte par le personnel d'accueil avant la publication de la liste officielle des joueuses et joueurs qui interviendra le **mardi 03 mars 2026 avant 17h00.**

## **V. FORFAITS**

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés. Tout forfait devra donc être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le mardi 03 mars 2026 à 17h00. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

## **VI. INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES**

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

## **VII. PRIX**

Seront récompensés :

- ➔ Messieurs : 3 prix en brut
- ➔ Dames : 3 prix en brut

## **VI – COMITE DE L'EPREUVE**

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus après accord de la direction sportive de la FFG.

Sa composition, sera affichée sur le Tableau Officiel.

Renseignements téléphoniques : 05 58 48 54 65

Bulletin d'inscription et compléments sur le site Internet du Golf de Moliets, [www.golfmoliets.com](http://www.golfmoliets.com) et le site de la ligue de golf Nouvelle Aquitaine

**resonance**  
**GOLF COLLECTION**

